



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures



N°08
20/10/2017



Animateur filière

Anna LABARRE

FREDON Limousin

anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine

Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Jardins, espaces végétalisés
et infrastructures - Edition
Hors littoral N°8
du 20/10/2017 »*



Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral

Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Collectivité, particulier, professionnel : venez rejoindre le réseau d'observateurs-trices !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations de maladies, ravageurs, ou végétaux qui vous paraissent intéressants.

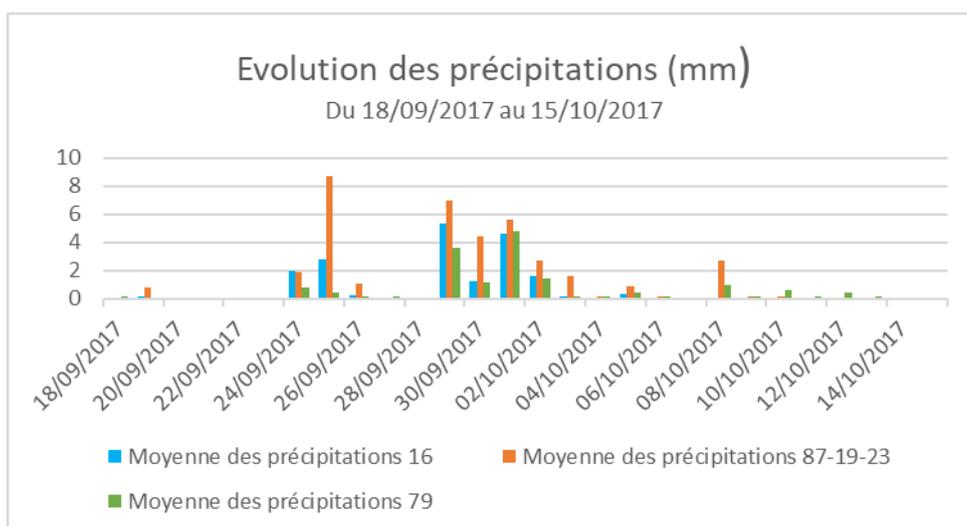
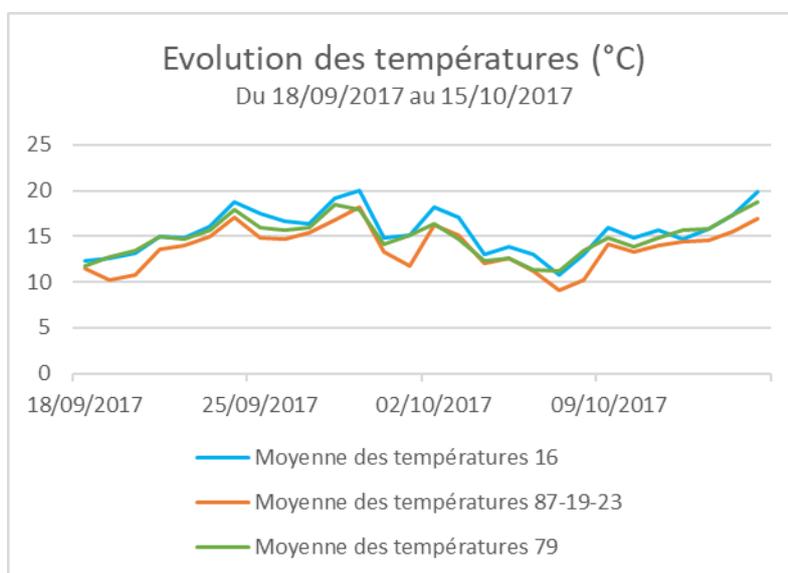
Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

- **Mineuses du marronnier** : Risque faible. Sous forme de chrysalides pour passer l'hiver.
- **Pucerons sur peuplier** : Risque faible. Présence de syrphes.
- **Cynips de l'églantier** : Risque faible. Galles peu nombreuses.

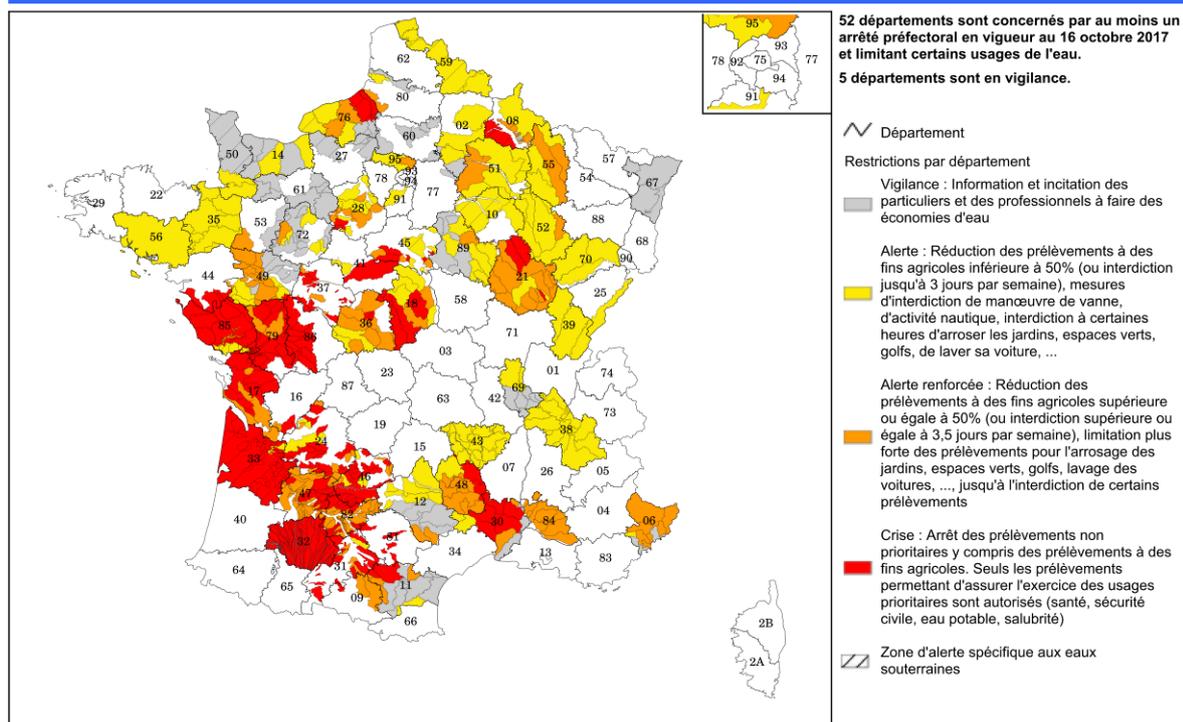
Bilan climatique

Le mois de septembre a montré des conditions automnales précoces, avec des températures inférieures aux valeurs de saison. Elles ont été particulièrement fraîches du 15 au 20 septembre, puis de nouveau début octobre. En moyenne, en septembre, en France, la température a été inférieure à la normale de 0,9 °C. Mi-octobre, les températures sont reparties à la hausse (source : Météo France).



La pluviométrie montre une concentration des précipitations aux alentours du 25 septembre, puis fin septembre/début octobre. Malgré cela, l'état de la ressource en eau dans l'Ouest de la France est toujours préoccupant (voir page suivante).

Le bilan climatique a été réalisé grâce aux stations météo de Boussac (23), Dun le Palestel (23), Magnac Laval (87), Coussac Bonneval (87), Verneuil (87), Objat (19), Lubersac (19), Naves (19), Secondigny (79), Mansle (16), Le Tatre (16), Gimeux (16) et Hiersac (16).



Les Deux-Sèvres, la Vienne, et la Dordogne présentent encore des zones en situation de crise. Dans ces zones, les prélèvements d'eau non prioritaires sont interdits (y compris à des fins agricoles).

Les départements du territoire limousin ne sont plus concernés par des arrêtés de restriction d'usage.

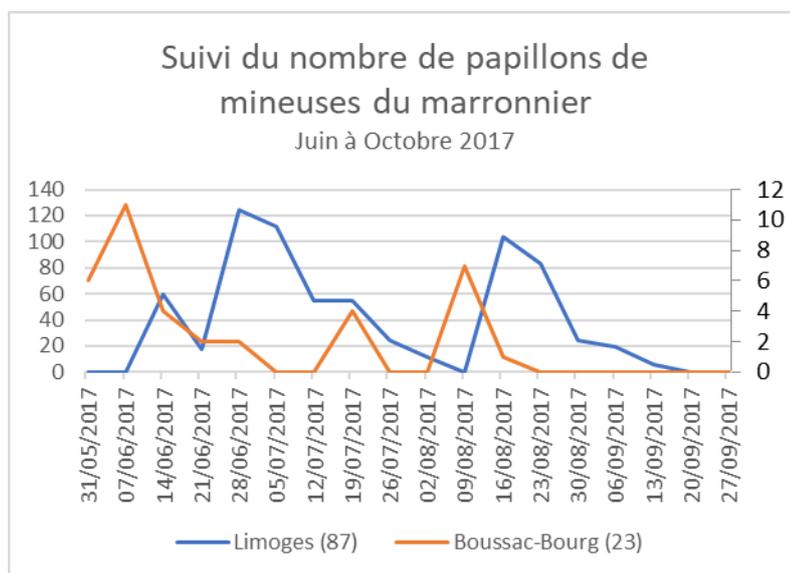
Au total, en France, 53 départements présentent des restrictions d'usage, soit 31 de moins que dans le bulletin précédent.

Les techniques comme le paillage, ou l'utilisation de plantes résistantes à la sécheresse, qui limitent la consommation d'eau, sont à développer.

Ravageurs

- **Mineuse du marronnier**

Selon les conditions météorologiques, on compte 2 à 4 générations de mineuses par an.



En Haute-Vienne et en Creuse, les derniers papillons ont été capturés en septembre. Les dégâts des mineuses sur les feuilles de marronnier sont observables jusqu'à la chute des feuilles qui est désormais bien entamée.

Méthode prophylactique

Les chrysalides de mineuses passant l'hiver dans les feuilles mortes tombées au sol, il est donc recommandé de ramasser et d'éliminer les feuilles mortes.

Méthode de gestion

Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de mineuses.

Evaluation du risque : Risque faible. Les derniers papillons ont été capturés.

- **Puceron gallicole sur peuplier**



Puceron gallicole des pétioles de peuplier

(Crédit Photo : F. David – Commune d'Ayen)

En Corrèze à Ayen, des galles au niveau des pétioles d'un peuplier ont été observées. Ces galles renferment des pucerons, du genre *Pemphigus*. Les piqûres et la salive de ces pucerons sont à l'origine de ces renflements à l'intérieur desquels la femelle va pondre.

Dans le cas d'Ayen, des larves de syrphes étaient présentes dans les galles : en effet, les syrphes sont des prédateurs de ces pucerons.

Les syrphes appartiennent à l'ordre des diptères (celui des mouches). Leur cycle biologique comporte 4 phases de développement : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves peuvent consommer de 250 à 400 pucerons au cours de leur développement, et dans le cas d'Ayen, réguler la population de pucerons. Ce sont de très bons auxiliaires.

Evaluation du risque : Risque faible. Les galles de pucerons sont parasitées par les syrphes.

• Cynips du rosier



Cynips du rosier

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

Le cynips du rosier (*Diplolepis rosae*) est un insecte de l'ordre des hyménoptères. La femelle pond dans les tiges, au niveau des bourgeons, qui se transforment alors en galle. Cette dernière, composée de filaments extérieurs de couleur jaune à rouge, renferme dans sa partie centrale les larves du cynips, qui vont se transformer en nymphes et hiverner sous cette forme. Les adultes vont éclore au printemps suivant.

Des galles ont été observées à Limoges.

Evaluation du risque : Risque faible. Les galles sont peu nombreuses, et peuvent être parasitées.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Hors littoral - sont les suivantes :
Services Espaces Verts de Périgueux, Boussac-Bourg, Ayen, Ussel, Limoges, St Junien, Aubas ; IFCE Pompadour ; particuliers

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".